

Le Petit Cervois

Journal de l'Association
de protection
du petit et du grand lac du cerf



2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

Le samedi 27 juin 2026
Salle communautaire Gérald-Ouimet
15, rue Émard, Lac-du-Cerf
Inscription à 9 h – Assemblée 9 h 30

SINCÈRES REMERCIEMENTS À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DU JOURNAL :

- Francine Carrier, révision, traduction et mise en page
- Un grand merci à Mike Garofalo pour la traduction
- Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
- Pierre Raîche, article et mot du président
- Le COBALI, article
- L'Association pour la protection du lac Mallone, article
- Un merci spécial à Renée Léonard-Long qui nous reçoit si gentiment et organise notre souper communautaire pour la préparation des envois postaux du journal

TRÉSORIER.ÈRE RECHERCHÉ.E

Seriez-vous intéressé.e à participer à une organisation qui célébrera prochainement son cinquantième anniversaire en 2028 et vous joindre à un groupe de bénévoles voués à la préservation de la santé du lac du Cerf ?

L'Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf est à la recherche d'une personne bénévole capable d'effectuer la comptabilité, dont la conciliation bancaire, le renouvellement des adhésions et les rapports financiers. La présente trésorière est disponible pour faire la formation. Le plus gros de la tâche se fait entre les mois de mars.

Pour signifier votre intérêt, veuillez communiquer avec Pierre Raîche, soit par courriel à appglcerf@gmail.com ou par téléphone au 819-597-2019.

TREASURER NEEDED

Would you be interested in joining an organization that will celebrate its 50th anniversary in 2028 and is dedicated to preserving the health of Lake du Cerf?

The [Association for the Protection of Petit and Grand Lac du Cerf \(APPGLC\)](http://www.appglcerf.com) is seeking a volunteer Treasurer to manage simple accounting, including bank reconciliations, membership records, and financial reporting. Training is provided by the current treasurer. Peak activity is between March and July.

Interested individuals should contact Pierre Raîche at 819-597-2019 or appglcerf@gmail.com.



Pierre Raïche

Mot du président

Chers membres, chers riverains,

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur dévouement, leur engagement et leur soutien constant. Leur implication est essentielle à la vitalité et à la crédibilité de notre association.

Ne sommes-nous pas assez chanceux d'avoir un lac comme le nôtre dans nos vies? Une eau d'une propreté remarquable, une transparence rare, la présence des huards, des canards et une faune aquatique bien vivante. Peu de gens peuvent se vanter de profiter d'un plan d'eau d'une telle qualité. Ce privilège vient toutefois avec une responsabilité.

Il faut de l'oxygène et de l'hydrogène pour faire de l'eau. Mais il faut un écosystème en santé pour faire un lac... et une communauté engagée pour en prendre soin. Assurons-nous de faire notre part afin de préserver ce joyau, pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations futures qui en hériteront.

Notre association vous encourage à faire pleinement partie de cette communauté. Comment? En commençant par le respect. Le respect des autres usagers, bien sûr, mais surtout le respect de l'écosystème riverain et du caractère naturel de notre lac (maintenir la bande riveraine à l'état naturel, ne pas utiliser d'engrais près du lac). Chaque geste compte.

Du côté municipal, les élections tenues à l'automne dernier ont permis la réélection par acclamation de l'ensemble du conseil et du maire. Les témoignages de confiance exprimés par les citoyens sont un signe fort que le travail accompli au cours des quatre dernières années est reconnu et apprécié. Je suis fier du travail réalisé, tant à titre de conseiller municipal que de président de l'association de protection du lac.

Parmi les avancées importantes, soulignons l'introduction d'une nouvelle taxe écologique permettant à la municipalité d'assurer le suivi des vidanges et de l'entretien des fosses septiques. Cette mesure répond à une préoccupation de longue date de l'Association et constitue un gain concret pour la protection de la qualité de notre eau. Les enjeux liés aux lacs occupent une place importante lors des séances du conseil municipal, et je remercie mes collègues pour leur écoute et leur collaboration.

À la suite d'actes de vandalisme sur la carte au quai public, nous avons saisi l'occasion pour la moderniser et la mettre à jour. Une nouvelle zone vulnérable y a été ajoutée, notamment près de la décharge du Petit lac du Cerf, où le myriophylle à épis s'est propagé. Des caméras de surveillance ont également été installées afin de protéger ces installations.

Cet été, nous expérimenterons le port d'un dossard pour nos bénévoles lors des journées de sensibilisation, afin de les rendre plus visibles et accessibles. N'hésitez pas à venir les saluer et à échanger avec eux.

Le suivi de la qualité de l'eau, notamment la mesure de la transparence, demeure une priorité. Ces données nous permettent de suivre l'évolution de la santé du lac et d'orienter nos actions de protection.

Enfin, nous vous rappelons que la prochaine assemblée annuelle se tiendra le 27 juin à compter de 9 h, à la salle municipale de Lac-du-Cerf. Votre présence est importante. Ensemble, nous pouvons continuer à protéger, valoriser et transmettre ce milieu exceptionnel.

Au plaisir de vous y rencontrer,

L'eau, c'est la vie

Nos lacs, c'est notre vie



Message from the President

Dear members, dear residents,

Pierre Raïche

First, I would like to warmly thank the members of the board of directors for their dedication, commitment, and unwavering support. Their involvement is essential to the vitality and credibility of our association.

Aren't we fortunate to have a lake like ours in our lives? Remarkably clean water, exceptional clarity, the presence of loons, ducks, and a thriving aquatic ecosystem. Few can boast of enjoying a body of water of such quality. This privilege, however, comes with a responsibility.

It takes oxygen and hydrogen to make water. But it takes a healthy ecosystem to make a lake... and a committed community to care for it. Let's make sure we do our part to preserve this jewel, for ourselves, but also for future generations who will inherit it.

Our association encourages you to be fully part of this community. How? By starting with respect. Respect for other users is essential, of course, but above all, respect for the riparian ecosystem and the natural character of our lake (maintaining the shoreline in its natural state, not using fertilizers near the lake). Every little action matters.

At the municipal level, the elections held last fall resulted in the unanimous re-election of the entire council and the mayor. The expressions of confidence shown by citizens are a strong sign that the work accomplished over the past four years is recognized and appreciated. I am proud of the work done, both as a municipal councillor and as president of the Lake Protection Association.

Among the significant advancements, we would like to highlight the introduction of a new environmental tax, which allows the municipality to ensure the monitoring of septic tank pumping and maintenance. This measure addresses a long-standing concern of the Association and represents a tangible benefit for protecting the quality of our water. Lake-related issues are a key topic at council meetings, and I thank my colleagues for their attentiveness and collaboration.

Following acts of vandalism to the map at the public dock, we took the opportunity to modernize and update it. A new vulnerable zone has been added, specifically near the *Petit lac du Cerf* landfill, where Eurasian watermilfoil has spread. Surveillance cameras have also been installed to protect these facilities.

This summer, we will be piloting a program where our volunteers will wear vests during awareness days to make them more visible and approachable. Please feel free to come and say hello and chat with them.

Monitoring water quality, particularly measuring its transparency, remains a priority. This data allows us to track the lake's health and guide our conservation efforts.

Finally, we remind you that the next Annual General Meeting will be held on June 27 at 9:00 a.m. in the Lac-du-Cerf Town Hall. Your presence is important. Together, we can continue to protect, enhance, and pass on this exceptional environment.

We look forward to seeing you there.

*Water is life.
Our lakes are our life.*



Nicolas Pentassuglia
Maire

Bonjour à vous, riverain.e.s du Petit et du Grand lac du Cerf,

Je tiens d'abord à remercier l'Association de protection du lac de me permettre de vous adresser quelques mots dans votre journal annuel.

La protection de l'environnement demeure l'une des grandes priorités de votre conseil municipal. Nous sommes pleinement conscients que la qualité de la nature qui nous entoure, et plus particulièrement celle de l'eau et des rives du Petit et Grand lac du Cerf, constitue l'un des plus précieux atouts de notre municipalité. Il est donc essentiel que nous continuions collectivement à en prendre le plus grand soin.

Depuis l'année dernière, la Municipalité a pris en charge la gestion de la vidange des fosses septiques sur l'ensemble du territoire. Notre règlement a également été mis à jour afin d'exiger une vidange minimale aux deux ans pour toutes les installations. Cette mesure permettra un meilleur suivi des installations septiques et contribuera à protéger la qualité de nos plans d'eau.

La lutte contre les espèces aquatiques envahissantes demeure aussi une priorité. Je rappelle que le lavage des embarcations est obligatoire avant chaque mise à l'eau, que l'embarcation soit motorisée ou non et que le lavage reste gratuit pour les citoyens de Lac-du-Cerf. Cette année, une mise à jour de la station de lavage sera également réalisée, afin de la rendre plus efficace et plus conviviale pour les utilisateurs. N'oublions pas non plus les planches à pagaie et autres équipements nautiques qui devraient être lavés, particulièrement lorsque des visiteurs apportent leur équipement de l'extérieur.

Au parc La Biche, la Municipalité poursuit l'amélioration des installations avec la construction d'un nouveau bloc sanitaire et d'un pavillon multifonctionnel. Ce projet permettra d'offrir des installations modernes et conformes aux normes environnementales, y compris des douches pour les baigneurs. Nous aurons d'ailleurs le plaisir d'inaugurer ce nouveau pavillon le 27 juin prochain.

La Municipalité continue également d'investir dans l'amélioration de ses infrastructures de plein air. En 2025, des travaux ont été réalisés pour améliorer le chemin d'accès au mont Limoges, en plus de procéder à la réfection de certaines sections du sentier du Petit Castor et de son belvédère, afin d'assurer un accès sécuritaire et de mieux mettre en valeur ces sites naturels très appréciés des citoyens et des visiteurs.

Enfin, la Municipalité est heureuse de soutenir votre association, dont le travail est essentiel pour sensibiliser la population et assurer une veille constante sur la protection de nos lacs et nos bandes riveraines.

En terminant, je tiens à remercier tous les citoyens, bénévoles et membres de l'association qui contribuent, chacun à leur façon, à protéger et mettre en valeur ce milieu naturel exceptionnel. Ensemble, continuons d'en prendre soin, afin que les générations futures puissent elles aussi profiter de la richesse et de la beauté du Petit et du Grand lac du Cerf.

Cordialement.



Nicolas Pentassuglia, Mayor

Greetings to you, residents of Petit and Grand Lac du Cerf area.

First, I would like to thank your Association for allowing me to say a few words in your journal. Environmental protection remains a top priority for your municipal council. We are fully aware that the quality of the natural environment around us, and particularly the water and shores of Petit and Grand Lac du Cerf, is one of our municipality's most valuable assets. It is therefore essential that we continue to take the utmost care of it together.

Since last year, the Municipality has taken over the management of septic tank pumping throughout the territory. Our bylaws have also been updated to require a minimum of two years for all systems. This measure will allow for better monitoring of septic systems and will help protect the quality of our waterways.

The fight against invasive aquatic species remains a priority. I remind everyone that washing boats is mandatory before launching, whether the boat is motorized or not, and that washing remains free for Lac-du-Cerf residents. This year, the boat wash station will also be upgraded to make it more efficient and user-friendly. Let's not forget that paddleboards and other water sports equipment, should also be washed, especially when visitors bring their equipment from outside the area.

At *Parc La Biche*, the Municipality is continuing to improve the facilities with the construction of a new washroom block and a multi-purpose pavilion. This project will provide modern facilities that meet environmental standards, including showers for swimmers. We will have the pleasure of inaugurating this new pavilion on June 27.

The Municipality also continues to invest in improving its outdoor infrastructure. In 2025, work was carried out to improve the access road to Mont Limoges, in addition to repairing certain sections of the Petit Castor trail and its lookout, to ensure safe access and better showcase these natural sites which are very popular with citizens and visitors.

Finally, the Municipality is pleased to support your association, whose work is essential to raising awareness among the population and ensuring constant vigilance over the protection of our lakes and riparian zones.

In closing, I would like to thank all the citizens, volunteers, and members of the association who contribute, each in their own way, to protecting and enhancing this exceptional natural environment. Together, let us continue to care for it so that future generations can also enjoy the richness and beauty of Petit and Grand Lac du Cerf.

Sincerely,

Wakeboard, navigation et équilibre écologique

Message aux utilisateurs d'embarcations motorisés

Un lac exceptionnel, une responsabilité collective

Nous avons la chance exceptionnelle de vivre au bord d'un lac remarquable. Sa clarté, la richesse de sa biodiversité, la présence d'oiseaux aquatiques et la beauté de ses paysages font partie intégrante de notre qualité de vie.

Ce milieu naturel n'est pas immuable. Il repose sur un équilibre fragile entre les processus naturels et les activités humaines. La navigation de plaisance, le ski nautique et le wakeboard font partie de la vie du lac. Ils contribuent à son dynamisme et à son attrait récréatif.



L'objectif de ce document n'est pas d'opposer les usages. Il vise plutôt à favoriser une cohabitation harmonieuse entre le plaisir nautique et la protection écologique, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques disponibles.

Le lac : un écosystème vivant et sensible

Un lac est un écosystème vivant où l'eau, les sédiments, les plantes aquatiques et la faune (poissons) interagissent en permanence.

Les zones peu profondes — particulièrement les premiers mètres près des rives — sont parmi les secteurs les plus importants sur le plan biologique (Wetzel, 2001). On y retrouve :

- la végétation aquatique
- des habitats pour les poissons
- des organismes essentiels à la chaîne alimentaire.

Ces zones sont aussi les plus vulnérables aux perturbations.

Lorsque les sédiments du fond sont remis en suspension, l'eau devient plus trouble, certains nutriments peuvent être libérés (phosphore), et l'équilibre biologique peut être fragilisé.

Phosphore : essentiel à la croissance végétale, un surplus de phosphore agit comme un engrais, stimulant la croissance rapide des cyanobactéries, qui nuisent à l'équilibre écologique et à la santé du lac.

Comprendre le batillage

Le batillage correspond aux vagues générées par le passage des embarcations motorisées.

Ces vagues génèrent de l'énergie mécanique. En eau profonde, cette énergie se dissipe principalement dans la colonne d'eau. En eau peu profonde, elle interagit directement avec le fond du lac.

Cela peut entraîner :

- la remise en suspension des particules fines
- une augmentation temporaire de la turbidité (le brouillage de l'eau)
- une diminution de la lumière disponible pour les plantes aquatiques
- un stress pour certains organismes **benthiques**



Image tirée de document de Cobali

(Newcombe & Jensen, 1996)

Organismes benthiques :
l'ensemble de la faune et de la flore vivant sur ou dans les sédiments des fonds aquatiques (mer, rivières, lacs)

Interaction vague-fond

Plus la profondeur de l'eau est faible, plus l'énergie des vagues agit directement sur les sédiments. Dans des profondeurs d'environ **2 à 3 mètres**, le brassage causé par les embarcations peut soulever les particules du fond, surtout lorsque les passages sont répétés. Elle peut demeurer en suspension pendant des heures, voire des jours.

Le wakeboard : une activité dynamique qui demande un espace adapté

Le wakeboard et les sports de traction font partie des plaisirs du lac. Toutefois, ces activités sont conçues pour produire un sillage plus important que la navigation traditionnelle.

Les vagues produites génèrent une énergie plus concentrée, ce qui peut contribuer à :

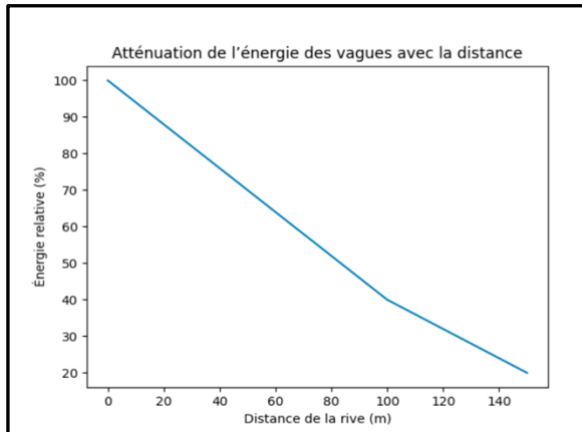
- l'érosion des berges,
- la déstabilisation des sols riverains
- la remise en suspension des sédiments
- l'augmentation temporaire de la turbidité



Les recherches compilées en 2024 par l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) montrent que ces vagues peuvent générer davantage d'énergie que les vagues naturelles produites par le vent.

La distance des rives : un principe clé

Bonne nouvelle : cette énergie diminue avec la distance.



Plus la distance parcourue par une vague est longue, plus son énergie diminue (Sorensen, 1997).

Les études synthétisées par l'OBV Yamaska indiquent qu'une distance d'environ **90 à 150 mètres des rives** permet de réduire significativement l'énergie des vagues atteignant les berges.

Ce principe simple offre un compromis équilibré :

- permettre la pratique du wakeboard
- tout en protégeant les zones littorales sensibles.

Effets cumulatifs

Un passage isolé peut sembler anodin.

Mais les impacts sont cumulatifs : **chaque passage soulève des sédiments;**

- la répétition maintient une turbidité plus élevée
- l'érosion peut s'accélérer avec le temps

(OBV Yamaska, 2024).

Ce n'est pas un geste unique qui pose problème, mais l'addition des gestes, saison après saison.

Navigation et embarcations en général : une question d'intensité

Il est important de rappeler que ces phénomènes ne concernent pas uniquement le wakeboard. Toute embarcation motorisée qui circule en zone peu profonde peut provoquer un brassage des sédiments, particulièrement dans des profondeurs de **2 à 3 mètres** ou moins (Wetzel, 2001; Newcombe & Jensen, 1996).

- La différence repose surtout sur l'intensité du sillage, la vitesse, la proximité des rives et la fréquence des passages.

Un bateau de promenade à vitesse modérée génère généralement un sillage plus dispersé. Une activité conçue pour produire une vague importante concentre davantage d'énergie.

L'enjeu n'est donc pas d'opposer les usages, mais d'adapter les pratiques aux caractéristiques du lac.

Pourquoi certaines municipalités établissent-elles des distances minimales?

Plusieurs municipalités adoptent des distances minimales (souvent 100 à 150 m) pour les activités générant un fort sillage, par exemple, les lacs Brome, Memphrémagog et Lovering en Estrie.

Ces mesures visent à réduire l'énergie des vagues atteignant les rives, protéger les zones peu profondes et favoriser une cohabitation harmonieuse.

Il ne s'agit pas d'interdire, mais d'appliquer un principe de prudence.

Un outil concret : la carte au quai public

Une carte est installée au quai public afin d'identifier les zones plus profondes appropriées à la pratique du ski nautique et du wakeboard. (voir la carte à l'endos du journal)

Nous invitons les plaisanciers à privilégier ces secteurs.

En concentrant ces activités dans les zones les mieux adaptées, nous réduisons collectivement les impacts sur les rives et sur les habitats sensibles.

En faisant le choix d'utiliser cette carte, nous affirmons ensemble notre engagement à l'égard de la santé du lac et notre volonté de transmettre intacte cette richesse aux générations à venir.

Conclusion

Notre lac est un patrimoine commun.

En comprenant mieux son fonctionnement et en adaptant certaines pratiques — distance des rives, choix des zones profondes, modération des passages —, nous démontrons qu'il est possible d'allier plaisir nautique et respect écologique.

**Protéger le lac n'est pas une contrainte.
C'est une responsabilité partagée.
Et une source de fierté collective.**

Références

- Ce texte rédigé avec l'assistance de ChatGPT, qui a permis de regrouper des résultats issus des études les plus récentes et publiées. Pierre Raiche

Newcombe, C. P., & Jensen, J. O. T. (1996). *Channel suspended sediment and fisheries: A synthesis for quantitative assessment of risk and impact*. North American Journal of Fisheries Management, 16(4), 693–727.

Sorensen, R. M. (1997). *Basic Coastal Engineering* (2nd ed.). Springer.

Wetzel, R. G. (2001). *Limnology: Lake and River Ecosystems* (3rd ed.). Academic Press.

OBV Yamaska (2024). *Revue des connaissances disponibles sur les impacts des bateaux de type wakeboat sur la rive et le fond des cours d'eau*.

Remplacement des puisards et installations septiques d'avant 1981

Adoption du règlement municipal 417-2025

L'été dernier, le conseil municipal a adopté le **Règlement 417-2025**. Ce nouveau règlement encadre le **remplacement obligatoire des puisards et des installations septiques existantes avant 1981**, conformément au *Règlement provincial Q-2, r.22* sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Pourquoi ce règlement?

Les installations construites avant 1981, notamment les puisards, ne répondent généralement plus aux normes environnementales actuelles. Contrairement aux systèmes conformes, les puisards ne permettent pas un traitement adéquat des eaux usées avant leur infiltration dans le sol, ce qui peut entraîner :

- la contamination des nappes phréatiques;
- la dégradation des lacs et cours d'eau;
- des risques pour la santé publique;
- des impacts sur la valeur des propriétés.

Le règlement vise à assurer la conformité des installations existantes et à protéger durablement la qualité de l'eau sur le territoire municipal.

Ce que prévoit le règlement à la suite de la vente ou du transfert d'un immeuble

Un remplacement obligatoire est prévu pour toute résidence isolée ou tout immeuble assimilé visé par le règlement Q-2, r.22, desservi par un puisard, ou par une installation septique existante avant 1981. La résidence devra être desservie par une installation conforme au règlement provincial Q-2, r.22.

Le règlement s'applique à la suite de l'aliénation (vente ou transfert) d'un immeuble, ou dans le cas d'un immeuble détenu par une société lors d'un changement d'actionnaires majoritaires, le nouveau propriétaire devra procéder au remplacement du système non conforme dans un délai maximal de 18 mois suivant la transaction.

De plus, au plus tard 6 mois avant l'échéance, le nouveau propriétaire devra déposer à la municipalité tous les documents requis et présenter une demande de permis d'installation septique.

Installation septique non fonctionnelle

Si un puisard ou une installation septique n'est plus fonctionnel, même si l'installation est plus récente, les travaux de remplacement devront être entamés immédiatement, qu'il y ait eu ou non un changement de propriétaire.

Une mesure responsable et préventive

Le règlement 417-2025 ne crée pas une nouvelle obligation environnementale : il précise l'application d'une norme provinciale déjà en vigueur. Il permet d'encadrer clairement les situations lors des transactions immobilières et d'assurer une mise aux normes progressive et équitable.

Pour toute question concernant ce règlement ou toute autre question concernant les installations septiques ou pour connaître les démarches à entreprendre, les citoyens sont invités à communiquer le service d'urbanisme de la municipalité.

Robert Chantal

Inspecteur en bâtiment et en environnement
819-597-2424 poste 1025

Robert Chantal

Building and Environmental Inspector

Replacement of Cesspools and Septic Systems Installed Before 1981 Adoption of Municipal By-law 417-2025

Last summer, the municipal council adopted **By-law 417-2025**. This new by-law governs the **mandatory replacement of cesspools and septic systems installed before 1981**, in accordance with Provincial Regulation Q-2, r.22 respecting the disposal and treatment of wastewater from isolated dwellings.

Why this by-law?

Installations built before 1981, particularly cesspools, generally no longer meet current environmental standards. Unlike compliant systems, cesspools do not allow for adequate treatment of wastewater before its infiltration into the soil, which may result in:

- contamination of groundwater;
- degradation of lakes and watercourses;
- risks to public health;
- impacts on property values.

The by-law aims to ensure compliance of existing installations and to sustainably protect water quality within the municipal territory.

What the by-law provides following the sale or transfer of a property

A mandatory replacement is required for any isolated dwelling or any building assimilated under Regulation Q-2, r.22 that is served by a cesspool or by a septic system installed before 1981. The residence must be served by a system compliant with Provincial Regulation Q-2, r.22.

The by-law applies following the alienation (sale or transfer) of a property, or, in the case of a property owned by a corporation, during a change of majority shareholders. The new owner must proceed with the replacement of the non-compliant system within a maximum period of 18 months following the transaction.

In addition, no later than 6 months before the deadline, the new owner must submit to the municipality all required documents and file an application for a septic system installation permit.

Non-functioning septic system

If a cesspool or septic system is no longer functional, even if the installation is more recent, replacement work must be initiated immediately, whether or not there has been a change of ownership.

A responsible and preventive measure

By-law 417-2025 does not create a new environmental obligation: it clarifies the application of an already existing provincial standard. It provides a clear framework for situations during real estate transactions and ensures a progressive and equitable compliance process.

For any questions regarding this by-law or any other matter concerning septic systems, or to learn about the steps to undertake, citizens are invited to contact the municipality's urban planning department.

Robert Chantal

Building and Environmental Inspector

Wakeboard, navigation and ecological balance

Message to users of motorized boats

An exceptional lake, a shared responsibility

We have the exceptional chance to live on the edge of a remarkable lake. Its clarity, the richness of its biodiversity, the presence of aquatic birds and the beauty of its scenery are an integral part of our quality of life.

This natural environment is not immovable. It exists because of a fragile balance between natural processes and human activities. Pleasure craft, water skiing and wakeboarding all share the lake. These activities contribute to the dynamism and creative attraction of the lake.



The object of this document is not to oppose usages. It seeks to promote a harmonious cohabitation between nautical pleasure and ecological protection, in accordance with the scientific knowledge available.

The lake: a living and sensitive ecosystem

A lake is a living ecosystem where water, sediments, aquatic plants, and fauna (fish) constantly interact.

Shallow areas—particularly the first few meters near the shore—are among the most biologically important (Wetzel, 2001). They contain:

- aquatic vegetation
- habitats for fish
- organisms essential to the food chain

These areas are also the most vulnerable to disturbances.

When bottom sediments are resuspended, the water becomes cloudy, some nutrients may be released (phosphorus), and the biological balance may be disrupted.

Phosphorus Essential for plant growth, an excess of phosphorus acts as a fertilizer, stimulating the rapid growth of cyanobacteria, which harm the ecological balance and health of the lake.

Understanding wave action

Wave action refers to the waves generated by motorized boats.

These waves generate mechanical energy. In deep water, this energy dissipates primarily in the water column. In shallow water, it interacts directly with the lakebed.

This can lead to:

- resuspension of fine particles
- a temporary increase in turbidity (water cloudiness)
- a decrease in light available to aquatic plants
- stress for certain **benthic organisms**

(Newcombe & Jensen, 1996).

Benthic organisms: all the fauna and flora living on or in the **sediments of aquatic bottoms** (sea, rivers, lakes)

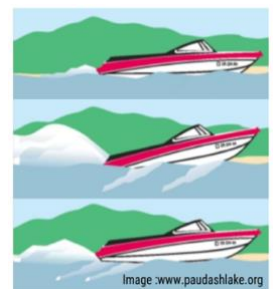


Image from the Cobali document

Wave-bottom interaction

The shallower the depth of the lake, the more directly wave energy acts on the sediments. In depths of approximately 2 to 3 meters, the churning caused by boats can stir up bottom particles, especially with repeated passages. These particles can remain suspended for hours or even days.

Wakeboarding: a dynamic activity that requires a suitable space

Wakeboarding and other watersports are among the pleasures of the lake. However, these activities are designed to produce a larger wake than traditional boating.

The waves generated carry more concentrated energy, which can contribute to:

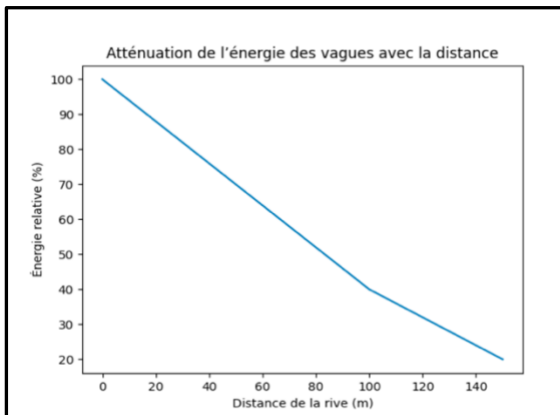
- Bank erosion
- Destabilization of riparian soils
- Resuspension of sediments
- Temporary increase in turbidity

Research compiled by the Yamaska Watershed Organization (2024) shows that these waves can generate more energy than natural waves produced by the wind.



The distance between the banks: a key principle

Good news: this energy decreases with distance.



The further a wave travels, the more its energy decreases (Sorensen, 1997).

Studies summarized by the Yamaska Watershed Organization (OBV Yamaska) indicate that approximately **90 to 150 meters from the shore** significantly reduces the energy of waves reaching the banks.

Legend: Atténuation de l'énergie des vagues avec la distance : Wave energy attenuation with distance

Énergie relative (%) : Relative energy (%)

Distance de la rive (m) : Distance from the shore (m)

This simple principle offers a balanced compromise:

- allowing wakeboarding
- while protecting sensitive coastal areas

Cumulative Effects

A single pass may seem insignificant. But the impacts are cumulative: each pass stir up sediments.

- Repetition maintains higher turbidity.
- Erosion can accelerate over time (OBV Yamaska, 2024).

It is not a single action that poses a problem, but the accumulation of actions season after season.

Navigation and boats in general: a question of intensity

It is important to remember that these phenomena are not limited to wakeboarding. Any motorized watercraft operating in shallow water can stir up sediment, particularly in depths of 2 to 3 meters or less (Wetzel, 2001; Newcombe & Jensen, 1996).

The main differences lie in:

- the intensity of the wake
- the speed
- the proximity to the shore
- the frequency of passages

A pleasure craft traveling at moderate speed generally generates a more dispersed wake. An activity designed to produce a large wave concentrates more energy.

The challenge, therefore, is not to pit uses against each other, but to adapt practices to the characteristics of the lake.

Why do some municipalities establish minimum distances?

Several municipalities have adopted minimum distances (often 100 to 150 m) for activities that generate a strong wake. Examples include Brome Lake, Memphremagog Lake, and Lovering Lake in the Eastern Townships.

These measures aim to:

- reduce the energy of waves reaching the shore
- protect shallow areas
- promote harmonious coexistence

The goal is not to prohibit activities, but to apply a principle of caution.

A practical tool: the map at the public dock

A map is installed at the public dock to identify deeper areas suitable for waterskiing and wakeboarding. We encourage boaters to use these areas. (see the map on the back page).

By concentrating these activities in the most suitable areas, we collectively reduce the impact on the shoreline and sensitive habitats.

By choosing to use this map, we collectively affirm our commitment to a healthy lake and our desire to pass on this treasure intact to future generations.

Conclusion

Our lake is a shared heritage.

By better understanding how it functions and adapting certain practices — distance from the shore, choice of deep areas, moderation of passage — we demonstrate that it is possible to combine nautical enjoyment with ecological respect.

**Protecting the lake is not a constraint.
It is a shared responsibility.
And a source of collective pride.**

Voici un texte provenant du site du COBALI, une table de concertation qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et habitats qui y sont associés. Cela dans un cadre de développement durable et en concertation avec les acteurs de l'eau.

<https://www.cobali.org/centre-dinformation/occupation-du-territoire/>

Occupation du territoire

Il n'y a pas que les riverains d'un lac ou d'un cours d'eau qui doivent agir pour la préservation de la qualité de l'eau : toutes les personnes vivant dans le bassin versant de ce lac ou cours d'eau sont responsables de sa qualité. Voici donc quelques informations s'adressant à tous les propriétaires de terrain résidentiel, qu'ils soient riverains ou non.

Ruissellement



Les sols deviennent imperméabilisés lorsqu'ils sont compactés ou recouverts de matériaux plus ou moins imperméables, comme l'asphalte ou le béton. L'eau ne peut plus s'infiltrer dans le sol et le ruissellement est augmenté. Lorsque l'eau ruisselle sur des surfaces imperméables, elle capte les polluants présents sur ces surfaces et les transporte jusqu'aux cours d'eau, alors qu'une eau qui s'infiltré dans le sol est filtrée par les végétaux et le sol.

Pour diminuer l'imperméabilisation du sol et le ruissellement de l'eau sur votre terrain, vous pouvez :

- Végétaliser votre terrain en y plantant des arbres et des arbustes et en y aménageant des plates-bandes
- Réduire vos surfaces imperméables, comme vos allées et vos aires de stationnement
- Privilégier l'utilisation de matériaux perméables
- Végétaliser votre toiture, si possible, avec les conseils d'un professionnel
- Adapter l'embranchement de votre système de gouttières afin que les eaux de pluie soient acheminées vers une surface perméable, suffisamment éloignée de la fondation du bâtiment
- Collecter l'eau de pluie en connectant un baril récupérateur à vos gouttières et réutiliser cette eau pour arroser vos plantes
- Construire un puits percolant pour que l'eau de pluie soit absorbée efficacement
- Favoriser la biorétention en aménageant des zones peu profondes, de formes et de dimensions variables, contenant des végétaux et un sol perméable. Ces aménagements (ex. bandes filtrantes, jardin de pluie, fossé végétalisé, etc.) favorisent ainsi l'infiltration de l'eau dans le sol.

Pour plus d'information sur l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux pluviales, consultez

[L'imperméabilisation des sols](#) ; ROBVQ

[L'eau de pluie et le ruissellement](#) ; ROBVQ

[Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable – La gestion](#)

Pelouse

Une pelouse verte et uniforme demande beaucoup de temps, d'argent et d'entretien. L'utilisation d'engrais et de fertilisants pour obtenir une aussi belle pelouse n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau. Une partie de ces produits sont transportés vers les cours d'eau et enrichissent les milieux aquatiques de phosphore et d'azote. Ces éléments étant très prisés par les algues et les plantes aquatiques, leur présence favorise ainsi la croissance de ces dernières.

Pourtant, il est possible d'avoir une belle pelouse avec un minimum d'apports externes pour y améliorer sa beauté. Il suffit dans un premier temps de modifier sa perception de la pelouse parfaite et de faire preuve d'une ouverture d'esprit quant à l'introduction de la diversité végétale sur nos parterres. Une pelouse composée uniquement d'un type de graminée rend celle-ci vulnérable aux maladies et aux espèces envahissantes. Une pelouse riche en espèces végétales (l'écopelouse) est en fait la pelouse que l'on retrouvait il y a une quarantaine d'années.

Elle est composée de plusieurs espèces, comme le trèfle et le plantain, que l'on considère aujourd'hui comme des mauvaises herbes. Une écopelouse nécessite moins d'entretien, ne requiert ni engrais ni pesticides et aucun arrosage. Elle est adaptée aux conditions climatiques et a moins tendance à jaunir en temps de sécheresse. Finalement, elle contribue à la biodiversité végétale et animale, enrichit le sol en matières organiques et améliore sa structure et sa fertilité.

Pour plus d'information sur la pelouse écologique, consultez :

[La pelouse](#) ; ROBVQ

[Implantation et entretien d'une pelouse durable](#) ; FHOQ

[La pelouse : un choix pour l'environnement](#) ; Pelouse durable

Phosphore

Le phosphore est un minéral essentiel à la vie, et notamment à la croissance des végétaux. Présent principalement dans les roches et dans les parties superficielles du sol, ses concentrations sont naturellement faibles dans l'environnement et dans les plans d'eau.

De nos jours, l'activité humaine est, en grande partie, à l'origine de l'enrichissement des plans d'eau par le phosphore. Ce surplus de phosphore dans les milieux aquatiques favorise la croissance des plantes aquatiques et des algues, en particulier [des cyanobactéries](#) et accélère le processus d'[eutrophisation](#) (Centre d'information / Eutrophisation) du milieu aquatique.

Voici quelques **solutions** afin de diminuer les apports domestiques en phosphore dans l'environnement :

- Contrôler le ruissellement sur son terrain en privilégiant les surfaces perméables qui favorisent l'infiltration de l'eau, ou encore en récupérant les eaux de pluie
- Conserver une [bande riveraine](#) efficace, où les arbres, les arbustes et les herbacées capteront les nutriments, comme le phosphore, et diminueront les risques d'érosion vers le plan d'eau. L'aménagement doit être naturel et exempt de toutes [espèces exotiques envahissantes](#) (Centre d'information / Espèces exotiques envahissantes)
- Éviter l'utilisation d'engrais, de fertilisants ou de pesticides pour vos plates-bandes ou votre pelouse
- Utiliser des produits ménagers sans phosphates et biodégradables
- S'assurer d'avoir une installation septique conforme et en faire la vidange régulièrement

Pour plus de renseignements sur le phosphore et sur les solutions que vous pouvez mettre en place pour diminuer vos apports en phosphore dans l'environnement, consultez :

[Le phosphore](#) ; ROBVQ

[Le phosphore et l'azote](#) ; CRE-Laurentides

[Phosphore et prolifération d'algues](#) ; Environnement Canada



This article was taken from the COBALI website. The COBALI (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre) is a consensus-building table (watershed organization) with the mission to protect, improve, and enhance the water resources of the Lièvre River, Blanche River, and Pagé Creek watersheds. It acts within a sustainable development framework, collaborating with water stakeholders.

<https://www.cobali.org/centre-dinformation/occupation-du-territoire/>

Land Use

It's not just those living along the shores of a lake or waterway who must take action to preserve water quality: everyone living within the watershed of that lake or waterway is responsible for its quality. Here is some information for all residential landowners, whether they live along the shoreline or not.

Runoff



Legend: pluie = rain; ruissellement = runoff

Runoff water can eventually end up in lakes and streams.

Soil becomes impermeable when it is compacted or covered with more or less impermeable materials, such as asphalt or concrete. Water can no longer infiltrate the soil, and runoff increases. When water runs off impermeable surfaces, it picks up pollutants present on these surfaces and carries them to waterways, whereas water that infiltrates the soil is filtered by vegetation and the soil itself.

To reduce soil sealing and water runoff on your property, you can:

- Green your property by planting trees and shrubs and creating flowerbeds.
- Reduce impermeable surfaces, such as driveways and parking areas.
- Prioritize the use of permeable materials.
- Green your roof, if possible, with professional advice.
- Adapt the branching of your gutter system so that rainwater is directed to a permeable surface, sufficiently far from the building's foundation.
- Collect rainwater by connecting a rain barrel to your gutters and reuse this water to water your plants.
- Build a percolating well to ensure efficient rainwater absorption.
- Promote bioretention by creating shallow areas of varying shapes and sizes containing vegetation and permeable soil.

For more information on soil sealing and stormwater runoff, consult:

[L'imperméabilisation des sols](#) ; Soil Sealing; **ROBVQ**

[L'eau de pluie et le ruissellement](#) Rainwater and Runoff; **ROBVQ**

[Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable – La gestion durable des eaux de pluie](#) Guide to Good Practices in Land Use Planning and Sustainable Development – Sustainable Stormwater Management; **MAMROT**

[Eau de ruissellement](#) Runoff; **City of Gatineau**

Lawn

A lush, green lawn requires a lot of time, money, and maintenance. Using fertilizers and other plant-based products to achieve such a beautiful lawn has a significant impact on water quality. Some of these products are carried into waterways, enriching aquatic environments with phosphorus and nitrogen.

These elements are highly valued by algae and aquatic plants, thus promoting their growth. However, it is possible to have a beautiful lawn with minimal external inputs to enhance its appearance.

The first step is to change your perception of the perfect lawn and be open-minded about introducing plant diversity into your garden. A lawn composed solely of one type of grass is vulnerable to disease and invasive species. A lawn rich in plant species (an eco-lawn) is essentially the kind of lawn that was common about forty years ago.

It is composed of several species, such as clover and plantain, which are now considered weeds. An eco-lawn requires less maintenance, no fertilizers or pesticides, and no watering. It is adapted to climatic conditions and is less prone to yellowing during droughts. Finally, it contributes to plant and animal biodiversity, enriches the soil with organic matter, and improves its structure and fertility.

For more information on eco-lawns, see:

[La pelouse](#) Lawn; **ROBVQ**

[Implantation et entretien d'une pelouse durable](#) Implementation and Maintenance of a Sustainable Lawn; **FIHOQ**

[La pelouse : un choix pour l'environnement](#) Lawn: An Environmental Choice; **Pelouse durable**

Phosphorus

Phosphorus is a mineral essential to life, particularly plant growth. Found mainly in rocks and the topsoil, its concentrations are naturally low in the environment and in bodies of water.

Today, human activity is largely responsible for the enrichment of water bodies with phosphorus. This excess phosphorus in aquatic environments promotes the growth of aquatic plants and algae, especially cyanobacteria, and accelerates the eutrophication process (Information Center / Eutrophication) of aquatic environments.

Here are some solutions to reduce household phosphorus inputs into the environment:

- Control runoff on your property by favoring permeable surfaces that promote water infiltration, or by collecting rainwater.
- Maintain an effective riparian buffer strip, where trees, shrubs, and herbaceous plants will capture nutrients, such as phosphorus, and reduce the risk of erosion towards the water body. The landscaping must be natural and free of all invasive exotic species (Information Centre / Invasive Exotic Species)
- Avoid using fertilizers, pesticides, or other plant-based products for your flowerbeds or lawn.
- Use phosphate-free and biodegradable household products.
- Ensure your septic system meets regulations and have it pumped regularly.

For more information on phosphorus and solutions you can implement to reduce your phosphorus input into the environment, consult:

[Le phosphore](#) Phosphorus; **ROBVQ**;

[Le phosphore et l'azote](#) Phosphorus and Nitrogen; **CRE-Laurentides**;

[Phosphore et prolifération d'algues](#) Phosphorus and Algal Blooms; **Environment Canada**



DES NOUVELLES DE L'APLM Association pour la protection du lac Mallonne

Qui sommes-nous ?

L'Association pour la protection du lac Mallonne a été créée en 2018. Elle s'adresse aux riverains du lac et compte actuellement une soixantaine de membres sur une centaine de résidents saisonniers et permanents. Nous profitons de cette occasion pour remercier l'Association pour la protection du Petit et Grand lac du Cerf de nous permettre de vous présenter notre association, nos objectifs et nos réalisations.

Le conseil d'administration pour 2025-2026 se compose de Madeleine Tuinstra, présidente, Louise Caron, trésorière, et Richard Gilbert, administrateur.

Nos principaux objectifs sont les suivants :

- protéger et faire un suivi de la qualité de l'eau (faune et flore) et des berges,
- promouvoir la qualité de la faune aquatique en favorisant un ensemencement adéquat et correspondant à la nature même du lac,
- sensibiliser les riverains sur leurs droits et responsabilités,
- faire la promotion des programmes de protection et de conservation du lac,
- représenter les propriétaires auprès des autorités concernées et faire toutes démarches et tout ce qui est requis aux fins des présentes.

À propos de nos réalisations 2025 :

- Ensemencement de 511 dorés de quatre pouces,
- Quatre tests sur la qualité de l'eau réalisés de juin à août sur la clarté et le phosphore analysés par le RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs),
- Participation aux activités d'information, de formation et de sensibilisation sur la santé des lacs du Québec organisées par COBALI, CRE Laurentides, FQDLC, RAPPEL et la municipalité du Lac-du-Cerf,
- Remplacement de deux panneaux de signalisation des bouées pour le contrôle de la vitesse des bateaux,
- Organisation d'une conférence sur l'identification des plantes aquatiques envahissantes, sur la revitalisation des bandes riveraines ainsi que sur les cyanobactéries en collaboration avec COBALI, présentée lors de notre assemblée générale du 17 août.

Pour 2026, nous travaillons en collaboration avec l'APPGLC afin que l'APLM soit représenté sur leur site web.

À la suite de la problématique que nous avons vécue pour la mise à l'eau des embarcations sur le lac Mallonne, le conseil d'administration travaille actuellement à trouver une solution. Pour ce faire, nous communiquerons avec les riverains du lac Mallonne sous peu.

L'APLM continue de s'associer avec l'APPGLC sur des **sujets prioritaires**, tels que le nettoyage des embarcations (éviter la propagation des espèces aquatiques envahissantes), la vidange des fosses septiques et la navigation responsable, afin de préserver la qualité de l'eau de notre lac.

Le CA vous souhaite une très belle saison estivale 2026.



NEWS FROM APLM Association for the Protection of Lake Mallonne

Who are we?

The Association for the Protection of Lake Mallonne was founded in 2018. It aims at lakeshore residents and currently has about sixty members out of roughly one hundred seasonal and permanent residents. We take this opportunity to thank the Association for the Protection of Petit and Grand Lac du Cerf for allowing us to introduce our association, our objectives, and our achievements.

The Board of Directors for 2025–2026 consists of Madeleine Tuinstra, President; Louise Caron, Treasurer; and Richard Gilbert, Director.

Our main objectives are as follows:

- Protect and monitor water quality (fauna and flora) and shorelines;
- Promote the quality of aquatic wildlife by supporting appropriate stocking consistent with the natural characteristics of the lake;
- Raise awareness among residents about their rights and responsibilities;
- Promote lake protection and conservation programs;
- Represent property owners before the relevant authorities and take all necessary steps required for these purposes.

About our **2025 achievements**:

- Stocking of 511 four-inch walleye;
- Four water quality tests conducted from June to August, measuring clarity and phosphorus, analyzed by the RSVL (Voluntary Lake Monitoring Network);
- Participation in information, training, and awareness activities on Quebec lake health organized by COBALI, CRE Laurentides, FQDLC, RAPPEL, and the Lac-du-Cerf Municipality;
- Replacement of two buoy signage panels for boat speed control;

Organization of a conference on the identification of invasive aquatic plants, shoreline buffer restoration, and cyanobacteria, in collaboration with COBALI, presented at our general meeting on August 17.

For 2026, we are working in collaboration with APPGLC to ensure that APLM is represented on their website.

Following the issues we experienced with boat launching on Lake Mallonne, the Board of Directors is currently working to find a solution. To this end, we will be contacting lakeshore residents shortly. APLM also continues to partner with APPGLC on priority issues such as boat cleaning (to prevent the spread of invasive aquatic species), septic system maintenance, and responsible boating to preserve the water quality of our lake.

The Board wishes you a wonderful summer season in 2026.

